

- Formations "développement durable"

<http://www.idea-reseau.org/>

Intitulé de la formation

<b>Fiche 11</b>		<b>(DESS) : Maintenance urbaine et Développement Durable-MU2D</b>	
<b>Structure proposant la formation</b>	<b>Nom</b>	Université de Marne la vallée	
	<b>Adresse</b>	5 boulevard Descartes Champs sur marne 77454 Marne la vallée Cedex2	
	<b>Téléphone</b>	01 60 95 75 43	
	<b>Télécopie</b>	01 60 95 75 49	
	<b>e-mail</b>		
	<b>Adresse Internet</b>	<a href="http://www.univ-mlv.fr">www.univ-mlv.fr</a>	
<b>Lieu de la formation</b>	La plupart des enseignements ont lieu dans les locaux de l'Université de Marne la Vallée, à Champs sur Marne et Noisy-le-Grand.		
<b>Diplôme</b>	national	<b>Niveau</b>	I : Bac + 5
<b>Type de formation</b>	Initiale et continue		
<b>Coûts d'inscription</b>	Formation initiale : droits d'inscription : 257,33 € soit 1688 F (tarifs année 2001/2002) 171 € soit 1120 F (sécurité sociale) Formation continue : droits d'inscription : 257,33 € soit 1688 F (tarifs année 2001/2002). Coût de la formation : 4500 € tarif entreprise 2250 € tarif individuel		
<b>Financement possible</b>			
<b>Effectif</b>		<b>Date de création</b>	
<b>Titres requis ou public concerné</b>	Le DESS MU2D est ouvert aux étudiants titulaires d'une maîtrise, d'un diplôme d'ingénieur maître, d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent ou d'un diplôme d'architecture. Il peut être suivi aussi bien par des étudiants ayant déjà une formation en génie civil urbain que par des étudiants ayant une formation dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de la géographie ou du génie de l'environnement. Quelle que soit l'origine des étudiants souhaitant intégrer le DESS envisagé, la procédure de recrutement accordera une grande place à leur motivation par rapport aux problèmes urbains et à la protection de l'environnement. Elle sera vérifiée par un entretien qui complètera l'examen de leur cursus universitaire à partir des dossiers de candidature.		
<b>Durée et dates de formation</b>	1 an année universitaire		
<b>Personne(s) ressource(s)</b>	<b>Nom</b>	Youssef Georges DIAB	Annick Fournerie
	<b>Fonction</b>	Responsable de la formation Professeur des Universités	Administration et secrétariat
	<b>Adresse</b>		Secrétariat Pôle Ville – Plateau J Université de Marne la Vallée Bât. Lavoisier – rue Galilée 77420 Champs sur Marne
	<b>Téléphone</b>	01 60 95 73 43	01 60 95 73 40
	<b>Télécopie</b>		01 60 95 73 49
	<b>e-mail</b>	<a href="mailto:youssef.diab@univ-mlv.fr">youssef.diab@univ-mlv.fr</a>	<a href="mailto:annick.fournerie@univ-mlv.fr">annick.fournerie@univ-mlv.fr</a>
<b>Programme</b>	Ce DESS est construit autour de trois pôles thématiques : le premier concerne l'ingénierie, les techniques et les méthodologies d'identification, de diagnostic et de réhabilitation des ouvrages urbains ainsi que leur pathologie. Il a pour objectif de familiariser les étudiants avec les méthodes et les techniques les plus couramment utilisées. Le deuxième pôle sera dédié aux notions d'écologie urbaine, de développement durable et de pollutions causées par le vieillissement des ouvrages urbains et l'analyse des cycles de vie. Le troisième pôle sera dédié à la politique urbaine, le renouvellement urbain et l'intégration des habitants dans les approches environnementales et de maintenance urbaine.		
<b>Débouchés</b>	Les fonctions visées sont celles de cadres supérieurs techniques dans les organismes suivants : entreprises liées au génie urbain, organismes publics ou parapublics liés à l'énergie, aux déchets ou à l'environnement, collectivités territoriales, maîtrise d'ouvrage publique ou privée (assistance à la maîtrise d'ouvrage), bureaux d'études spécialisés ou non (diversification de leurs activités), associations liées au génie urbain et au développement durable, ingénieurs-conseils, ingénieurs d'étude et chercheurs dans les organismes de R/D, gérants de sociétés suite à une création d'entreprise		

<b>Modalités d'examen</b>	Aménagements pour la formation continue : des dispenses seront accordées, dans le cadre de la validation du DESS, pour les candidats ayant effectué 5 années d'activités professionnelles : le jury de validation des acquis pourra se prononcer pour une dispense de certains modules en vue de l'obtention du DESS, à condition que le candidat réponde aux conditions requises pour l'inscription au DESS. Les différents modules composant le DESS sont capitalisables, ce qui permettra aux candidats effectuant le cursus dans le cadre de la formation continue de valider le DESS sur une durée supérieure à l'année universitaire (en deux ans). En outre, il pourra être proposé à ces mêmes candidats une validation partielle du cursus en fonction de leurs besoins de formation.
---------------------------	--

<http://www.idea-reseau.org/>

**Dernière mise à jour de la fiche : 03/11/03**